



HAL
open science

Faire face à la Grande Guerre. Désordres, solidarité et renouveau dans la viticulture béarnaise entre 1914 et 1919

Stéphane Le Bras

► **To cite this version:**

Stéphane Le Bras. Faire face à la Grande Guerre. Désordres, solidarité et renouveau dans la viticulture béarnaise entre 1914 et 1919 . Revue de Pau et du Béarn, 2016, 43, p. 155-170. hal-01552389

HAL Id: hal-01552389

<https://hal.science/hal-01552389>

Submitted on 2 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Faire face à la Grande Guerre.

Désordres, solidarité et renouveau dans la viticulture béarnaise entre 1914 et 1919

S. Le Bras – Univ. Clermont-Auvergne

En octobre 1914, Albert Marque, originaire de Lendresse, écrit à ses proches : « Je pense aux bons amis de Lendresse qui chaque jour se renouvellent dans mon esprit...espérons que le plaisir de venir choquer avec le bon vin de Lestelle¹ viendra plus vite que nous supposons... »² Cette phrase met en lumière deux éléments particulièrement récurrents dans les écrits des poilus. Le rapport au « pays » tout d'abord, cette « petite patrie » qui est au centre des discussions et des rapprochements entre camarades au front³. La référence au vin ensuite, élément constitutif de l'identité nationale depuis le tournant du siècle et qui, par répercussion, devient très rapidement un marqueur identitaire des poilus au front⁴.

Ici, ce double ancrage référentiel est renforcé par le lien personnel que Marque semble éprouver à l'idée de retrouver ses « amis » et le « bon vin de Lestelle ». Cette résonance affective chez le jeune poilu béarnais n'est pas étonnante : Lestelle est un lieu de production de vin et, chez les poilus provenant des territoires viticoles, le rapport au vin du pays est source de réconfort face aux hostilités dans lesquelles ils sont plongés. Boire à nouveau du vin du pays permet, au front, de retrouver un peu des joies de la vie civile qui manquent tant ; boire du vin au pays permet d'oublier, l'espace fugace d'une permission, la fureur et les horreurs du conflit⁵. C'est cet horizon d'attente que le soldat, avec des mots simples, illustre parfaitement, au même titre que de nombreux autres de ses camarades pendant le conflit.

Au-delà de cette question des représentations, le cas de Marque permet surtout de s'interroger sur l'impact de la guerre sur la filière vitivinicole, notamment dans un territoire qui ne l'est pas exclusivement, mais où le vin joue un rôle à la fois culturel et économique fort. En effet, le Béarn est, à de multiples égards, un pays lié aux vins. En effet, jusqu'à la Révolution, les vins béarnais jouissaient d'une réputation très forte et les vins s'exportaient particulièrement bien, principalement vers les villes hanséatiques et les pays du nord de l'Europe, à hauteur de 30 à 35.000 hl par an⁶. Les

¹ Lestelle est un lieu-dit de Lendresse, une commune disparue depuis la guerre, absorbée par la commune de Mont (64) dans les années 1970.

² Albert Marque, correspondance, 27/10/1914. Information transmise par M. Pierre Tauzia à qui je renouvelle ici tous mes remerciements les plus vifs ainsi qu'à l'ensemble des personnes m'ayant transmis des correspondances.

³ Sur le sujet, voir Michael Bourlet, Yann Lagadec, Erwan Le Gall (dir.), *Petites patries dans la Grande Guerre*, Rennes, PUR, 2013 et Alexandre Lafon, *La Camaraderie au front, 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 2014.

⁴ Voir à ce sujet, Charles Ridel, *L'Ivresse du soldat. L'Alcool dans les tranchées*, Paris, Vendémiaires, 2016.

⁵ Sur le même thème voir : Stéphane Le Bras, « Vin, littérature de guerre et construction identitaire. Le cas des soldats languedociens pendant la Grande Guerre », *Siècles*, n° 39-40 « Littératures, identités régionales et Grande Guerre », 2015 [En ligne].

⁶ Ministère de la Guerre, *Enquête sur la reprise et le développement de la vie industrielle dans la région pyrénéenne*, Bordeaux, Delmas, 1918 [Désormais *Enquête 1917*], p. 340.

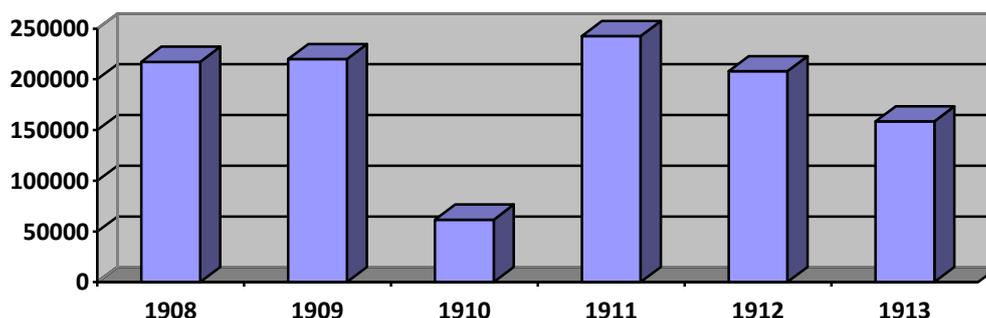
prix étaient particulièrement rémunérateurs et, dans certaines communes, l'importation de vins extérieurs interdite⁷. Bien que la Révolution, puis les guerres d'Empire aient mis un terme à ce courant commercial, les vins béarnais n'en demeurent pas moins, surtout pour ceux produits dans le Jurançonnais et le Vic-Bilh, des vins appréciés comme en témoigne la grande enquête menée par Jules Guyot dans les années 1860⁸.

Dès lors dans un territoire marqué par la vigne sans en être totalement dépendant comme dans d'autres régions du Sud-Ouest (Saint-Emilion, Buzet, Bergerac, etc.) ou de France (Languedoc, Côte-d'Or, etc.), on peut légitimement se demander quels sont les impacts de la guerre. Pour répondre à cette interrogation, nous envisagerons de voir dans un premier temps quelles sont les séquelles immédiates de l'entrée en guerre (I), puis les stratégies mises en œuvre pour y remédier (II) pour enfin s'interroger sur les effets, sur le long terme, du conflit (III).

1. Le Béarn viticole face à la guerre : l'année 1914 en perspective

Au moment de la mobilisation de l'été 1914, la situation viticole dans le Béarn est assez prometteuse. Comme partout en France, la campagne de 1914 s'annonce pléthorique⁹ et on espère que la récolte à venir permettra de combler le déficit de l'année précédente, 1913 s'étant révélée une campagne médiocre (158.600 hl) – sans atteindre l'étiage de 1910 (61.700 hl) – comme en témoignent les chiffres officiels pour le département¹⁰.

L'évolution de la production dans les Basses-Pyrénées (en hl)



Dans une filière particulièrement heurtée depuis la crise phylloxérique, puis la reconstitution du vignoble au tournant du XXe siècle, les vigneronns restent soumis à des aléas qui les dépassent, dépendant de logiques d'un marché soumis au jeu classique de l'offre et de la demande, mais également de dérives frauduleuses profondément perturbantes depuis la libéralisation du commerce notamment en 1900.

⁷ Abbé C. Daugé, *Les vins de Béarn en Hollande, 1730-1770*, Dax, Imp. H. Labèque, 1908.

⁸ L'auteur évoque des vins « très estimés ». Cf. Jules Guyot, *Étude des vignobles de France, Tome 1*, Paris, Imprimerie impériale, 1868, p. 352-353.

⁹ Marcel Lachiver, *Vins, vignes et vigneronns. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, p. 484-485.

¹⁰ Déclarations de récolte. Chiffres fournis par l'Enquête 1917, p. 337

En Béarn, la production se concentre principalement dans l'arrondissement de Pau (plus du tiers de la production départementale environ en 1913), suivi par les arrondissements d'Oloron (28 %) et d'Orthez (25 %)¹¹. Au début des années 1910, on y produit différents types de vins : des vins fins bien évidemment qui ont fait la réputation du territoire, mais également des vins de consommation courante ou de coupage comme en témoigne l'Enquête de 1917. Si celle-ci évoque « plusieurs crus [ayant] atteint une renommée justifiée », dont « le vin de Jurançon, universellement connu », les vins d'« Orthez, Bellocq et Salies [qui] ont une valeur propre très appréciable », tandis que les vins de Monein sont décrits par un juge de paix en 1916 comme « un produit de premier choix dont la réputation méritée est déjà fort ancienne et ne fait que s'accroître avec le temps »¹², il n'en demeure pas moins que les vins du Béarn servent surtout de base à des coupages et des vins mousseux, tandis que les exportations en Allemagne permettent à « des contrefacteurs [de] les transform[er] en vins du Rhin ». Par ailleurs, en dépit de leur réputation et de l'estime dont ils bénéficient, les vins béarnais souffrent d'un tassement du courant commercial au début de la décennie. Ainsi, bien que le territoire soit marqué par une identité viticole, la réalité en 1914 est plus nuancée et on est loin des productions méridionales où la vigne permet des récoltes d'une profusion vertigineuse (plus de 10 M d'hl en moyenne dans l'Hérault pour la décennie 1900). Dès lors, les prévisions optimistes pour la campagne de 1914 s'avèrent être une bouffée d'oxygène pour des vigneronniers inquiets de leur devenir après avoir affronté les affres du phylloxéra et des fraudes¹³.

L'ordre de mobilisation soudain vient mettre un terme à ces attentes. Le 2 août, la mobilisation générale est décrétée. Dès le 6 août, les premières unités du 18^e Régiment d'infanterie de Pau quittent la capitale béarnaise et plus de 3.300 soldats se rendent au front pour répondre à l'offensive allemande. Au total, plus de 83.000 bas-pyrénéens sont mobilisés pendant le conflit dont 45.000 dans des régiments d'active. En l'état actuel de nos recherches, il est difficile de définir le nombre exact de vigneronniers présents parmi ces soldats. Toutefois, plusieurs indicateurs permettent de mesurer leur présence au sein des troupes. Il y a déjà, au fur et à mesure, puis après le conflit, la liste des morts pour la France. Dans le cas des Basses-Pyrénées, selon les chiffres avancés par Gérard Moutche¹⁴, environ 10.000 soldats décéderont aux armées. Sur ce total, un peu plus de 4.900 ont un métier agricole dont 74 vigneronniers et 32 viticulteurs soit à peine plus de 1 % du total. Ce chiffre doit être nuancé car, contrairement à d'autres espaces viticoles, il n'existe pas ou très peu de vigneronniers à part entière à cette époque en Béarn. La vigne est en effet cultivée dans le cadre d'une polyculture traditionnelle dans la région, permettant de répondre à la consommation, mais également aux aléas des marchés. Il faut donc peut-être également à coup sûr chercher parmi les 3.325 cultivateurs bas-pyrénéens morts pour la France des possesseurs de vignes, sans compter les ouvriers agricoles ou autres journaliers qui participaient également à la campagne contre l'Allemagne. Quoiqu'il en soit, comme partout en France, l'économie vitivinicole locale est particulièrement bouleversée par un conflit qui fait partir ses forces vives vers le Nord et l'Est de la France.

Les craintes sont renforcées par d'autres types de mobilisations : matériel roulant, engins et animaux de traction, etc. En effet, dès l'entrée en guerre, l'armée réquisitionne charrues, voitures, bœufs,

¹¹ Sur une production totale de 158.600 hl, celle-ci s'élève à 58.800, 44.000 et 39.905 pour les trois arrondissements en question.

¹² *Enquête 1917*, p. 339-340.

¹³ Voir à ce sujet Gilbert Garrier, *Le Phylloxéra, une guerre de trente ans, 1870-1900*, Paris, Albin Michel, 1989.

¹⁴ Gérard Moutche, *Les Poilus du Béarn en 1914-1918*, Nay, Les amis de Nay et de Batbielle, 2014.

chevaux afin de transporter troupes et matériels vers les gares. Ces réquisitions sont journalières et peuvent concerner tout type de matériel, d'animaux ou d'embarcation. Elles donnent lieu à des compensations financières, assurées par l'armée, mais elles contraignent les familles à se passer d'outils précieux pour leurs travaux dans les champs ou l'expédition des marchandises. Ainsi, dans chaque commune, le maire est tenu de remplir un tableau dans lequel sont consignées les « prestations fournies par les habitants : animaux, denrées, matières et objets » de toute nature que l'autorité militaire peut réquisitionner à titre définitif ou provisoire¹⁵. Chevaux, mulets, voitures à un ou deux colliers, attelages de bœufs, voitures automobiles, camions le tout avec ou sans conducteur peuplent les documents de comptabilité établis par les maires et remis aux autorités militaires. Outre les tensions engendrées par ces pratiques – de nombreux propriétaires refusant les prix arrêtés par l'armée¹⁶ –, cette autre forme de mobilisation fragilise le tissu économique local et les habitudes des producteurs, mais aussi des commerçants béarnais. Dès fin juillet, l'ensemble des réseaux ferrés passe sous contrôle de l'armée¹⁷, perturbant expéditions et réceptions de marchandises, tandis que nombre de wagons-réservoirs destinés à approvisionner le Béarn sont requis par l'armée et donc ralentissent le ravitaillement civil.

Dans les vignes béarnaises, la situation devient vite inquiétante, contrairement à l'état d'esprit des premiers jours. Si les soldats ne sont pas, contrairement à une légende tenace au XXe siècle, partis la fleur au fusil, ils sont incontestablement partis en espérant un retour rapide. De nombreuses correspondances en témoignent partout en France et les Béarnais ne font pas exception¹⁸. La guerre devant se dérouler pendant quelques semaines tout au plus, les soldats – ainsi que les matériels et animaux réquisitionnés – seront de retour, pense-t-on, dès avant le début des vendanges, à cheval sur les mois de septembre et d'octobre. Pourtant, on le sait, le déroulé est tout autre et la guerre s'annonce plus longue que prévu. Si le front se stabilise dès l'automne, les soldats ne sont pas revenus et il faut s'occuper des vendanges.

Or, contrairement à certaines régions viticoles, le Béarn est un pays de petits propriétaires : en 1914, un relevé statistique indique 6.907 déclarations de récolte pour 8.645 ha soit environ 1,2 ha par propriété. Une partie des hommes au front et en l'absence d'un nombre suffisant d'ouvriers agricoles, il faut donc redoubler d'effort pour compenser le déficit de main-d'œuvre. Cela ne semble pas réellement poser de problème car, traditionnellement, les vendanges sont une période durant laquelle l'ensemble de la famille participe aux travaux de récolte. Ici, comme ailleurs, les aïeux, en l'absence du chef de famille mobilisé au front, reprennent la place qui était la leur il y a quelques années. Mais, signe des difficultés, le canton de Pau-Ouest connaît une chute des déclarations : 840 en 1911 ; 638 en 1914, bien que les rendements restent sensiblement les mêmes, aux alentours de 10 hl/ha¹⁹. En définitive, la récolte, si elle est en progression en 1914 par rapport à 1913, n'est pas si exceptionnelle que les espoirs fondés en elle l'avaient laissé croire. La récolte totale en Béarn s'élève

¹⁵ Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques (ADPA) : 2 R 8. Organismes en temps de guerre, Réquisitions, Textes officiels, décembre 1914, annexe 1 et annexe 2.

¹⁶ *Ibid.*, Lettre de Pierre Lacaze-Labadie au maire d'Idron, 25/11/1914.

¹⁷ Sur le sujet voir Colonel Joseph Le Hénaff et capitaine Henri Bornecque, Les chemins de fer français et la guerre, Paris, Chapelot Ed., 1922.

¹⁸ Sur le Sud-Ouest, voir Vincent Bernard, Les Poilus du Sud-Ouest. Le 18^e corps dans la Grande Guerre, Bordeaux, Ed. Sud-Ouest, 2014.

¹⁹ ADPA : 7 M 81. Fonds du préfet, Agriculture, eaux et forêts, Déclarations de récoltes, 1911 et 1914.

à 175.400 hectolitres contre 142.700 soit une augmentation de 23 %, mais reste en-deçà des chiffres de 1908, 1909, 1911 et 1912.

Comme dans bien des régions agricoles en France, les premiers tracas, dus à la mobilisation humaine et matérielle, sont surmontés par l'esprit de solidarité et de labeur des populations rurales. Mais ces tracas laissent rapidement la place à de vives inquiétudes avec la poursuite de la guerre, l'absence des hommes (voire leur disparition), poussant à la mise en œuvre de nouvelles stratégies pour compenser les effets disruptifs de la guerre.

2. Entre local et national : pallier l'absence de main-d'œuvre, un impératif

Une fois que les populations civiles restées à l'arrière ont pris conscience que les hommes partis le sont pour une longue durée, les stratégies pour pallier l'absence des chefs de famille et de main-d'œuvre se multiplient. Comme partout ailleurs, les femmes sont appelées à la rescousse. Elles prennent logiquement la suite de leur mari ou de leur frère. Dans les vignes, ce n'est pas vraiment une surprise, car elles sont associées aux travaux depuis un certain temps déjà²⁰. Dans un mouvement d'élan de solidarité classique dans les campagnes, mais renforcé par l'appel fait dès les premiers jours du conflit par l'allocution de Viviani en direction des femmes pour « sauvegarder votre subsistance, l'approvisionnement des populations urbaines et surtout l'approvisionnement de ceux qui défendent la frontière » alors que – précision significative dans un texte aussi court – « le temps des vendanges est proche », les femmes, sœurs, filles de vigneronnes trouvent une nouvelle place dans la gestion des propriétés. Celle-ci est reconnue à la fois par les autorités et les soldats au front. Ainsi, dans une lettre du préfet en février 1916 à propos de la question de l'activité agricole, les femmes figurent en première place dans le relais pris à l'arrière : « On a escompté les efforts des femmes, des enfants et des hommes dégagés de toute obligation militaire²¹ ». De son côté, Maurice Bergeroo, originaire d'Asasp-Arros, reconnaît lui aussi l'importance des femmes dans le maintien de cet « autre front »²² : « Tu me demandes quand est-ce que la guerre va finir. Ma chère, tant que les femmes de France travailleront la terre comme elles le font, la guerre durera indéfiniment²³. » Il s'inquiète même de la trop grande implication et des risques pour la santé de sa femme et de sa sœur, leur demandant de se reposer car elles travaillent « plus que vous ne le pouvez ». L'effort des femmes, à l'arrière et notamment dans les campagnes²⁴, est à la hauteur des sacrifices fournis au front, dans une implication en miroir réclamant l'investissement de tous.

Mais il ne faut pas avoir de cette situation une vision trop angélique ni radicalement en rupture, notamment dans les campagnes. En effet, l'absence des hommes s'est, socialement, souvent traduite par un renforcement du carcan communautaire, avec une plus grande attention portée sur les faits

²⁰ Voir Jean-Louis Escudier, *Les femmes et la vigne : une histoire économique et sociale, 1850-2010*, Toulouse, PUM, 2016 sur ce sujet.

²¹ ADPA : 1 M 159. Fonds du préfet, Comités d'action agricole, Lettre au ministre de l'intérieur, 09/02/1916.

²² L'expression est tirée d'un des premiers ouvrages sur la question de l'arrière : *Patrick Fridenson (dir.), 1914-1918 : l'autre front*, Paris, Ed. ouvrières, 1977.

²³ Maurice Bergeroo, Correspondance privée, 01/09/1916. Document transmis par Jean-François Vergez.

²⁴ Dans les villes la situation est différente, à tel point que le préfet envisage, en 1917, de mener une enquête sur les femmes sans emploi dans les villes qui pourraient venir travailler, sous l'injonction préfectorale, dans les campagnes. Cf. ADPA : 1 M 159. *Op. cit.*, Comité d'action agricole, Lettre du préfet aux maires, 05/01/0917.

et gestes de femmes laissées seules et sans contrôle²⁵. Surtout, dans les vignes, les femmes ont toujours travaillé comme l'a démontré J.-L. Escudie et en 1914, elles ne font qu'intensifier leur participation aux tâches agricoles, voire participer à de nouveaux travaux. Mais leur rayon d'action est limité. Tout d'abord, depuis le front, les hommes prennent régulièrement des nouvelles de la situation de la propriété et de leur bonne gestion, n'hésitant pas à donner conseils et recommandations, voire des ordres. Ainsi, si Jean-Pierre Poutous, de Saint-Pée d'Oloron, prend régulièrement des nouvelles de la situation à l'arrière²⁶, Barthélémy Arribé indique très explicitement à sa mère comment gérer avec efficacité l'exploitation dans ses lettres²⁷. La correspondance devient dès lors un outil de médiation dans la gestion des propriétés. Mais, certaines activités, comme le soufrage, sont proscrites aux femmes. Si elles reçoivent des conseils à ce sujet, c'est le plus généralement pour les transmettre à d'autres membres masculins de la famille, généralement des aînés qui reprennent alors du service, au grand soulagement des hommes au front²⁸. Les femmes conservent donc une position d'inférieures dans le cercle familial comme le reconnaît le cabinet du préfet en 1916, soulignant « l'incapacité des femmes, des enfants et des vieillards pour certains travaux²⁹ ». Si émancipation il y a, on est très loin des clichés véhiculés sur un potentiel affranchissement social des femmes pendant la guerre ; celle-ci reste timide, surtout dans les campagnes.

Dans ce contexte et visant à la fois à soutenir l'activité économique nationale, mais également le moral des poilus au front (en limitant leurs inquiétudes), les autorités cherchent très tôt des solutions pour remédier à ce manque de main-d'œuvre. La première serait la démobilisation provisoire d'une partie des soldats, dans le cadre de « permissions agricoles », qui sont règlementées depuis 1884³⁰. Mais celles-ci ne sont réservées qu'aux territoriaux (les soldats les plus âgés, de plus de 34 ans), stationnés dans les dépôts à l'arrière³¹. Ils sont les premiers à être autorisés à retourner, au moment des moissons ou des vendanges, chez eux pour effectuer les travaux agricoles. Avec la loi Dalbiez d'août 1915 qui retire du front les ouvriers spécialisés pour les réintégrer aux usines travaillant pour l'armée, on espère un changement dans cette situation et un élargissement des permissions agricoles. Mais, en dépit des pressions du ministère de la Guerre sur l'état-major³², celui-ci ne consent d'élargir le décret de 1884 qu'à l'ensemble des territoriaux (en dépôt comme au front) pour la période des vendanges 1915³³. Il faut finalement un activisme politique forcené pour faire céder l'armée et obtenir une avancée concrète. À partir de 1916, les permissions agricoles sont

²⁵ Voir Michelle Perrot, « Sur le front des sexes : un combat douteux », *Vingtième Siècles. Revue d'histoire*, n°3, 1984, p. 69-76 ou Evelyne Morin-Rotureau, *1914-1918 : combats de femmes. Les femmes pilier de l'effort de guerre*, Paris, Ed. Autrement, 2004.

²⁶ Jean-Pierre Poutous, Correspondance privée, 25 juin 1915. Document transmis par Jean-François Vergez.

²⁷ Barthélémy Arribé, Correspondance privée, décembre 1914. Document transmis par Pierre Tresarrieu-Besincq.

²⁸ J.-L. Escudier, *op. cit.*, p. 144.

²⁹ ADPA : 1 M 159. *Fonds cit.*, Lettre du préfet, 09/02/1916.

³⁰ Décret du 21 mars 1884 sur les « permissions à accorder aux militaires pour les travaux agricoles », *Bulletin Officiel du Ministère de la Guerre*, édition refondue, numéro 78, p. 662.

³¹ Voir à ce sujet, Emmanuelle Cronier, *Permissionnaires dans la Grande Guerre*, Paris, Belin, 2013.

³² Service historique de la défense (Vincennes), 7 N 149. État-major de l'armée, Permissions et congés, Note du ministre de la Guerre au gouverneur militaire de Paris et aux généraux commandant les régions, 25 mai 1915.

³³ *Journal officiel de la République française (JORF désormais)*, Réponse du ministre de la Guerre à M. Ch. Caffort, 26/08/1915, p. 5990.

généralisées à l'ensemble des soldats. Désormais, les travaux agricoles en général et les vendanges en particulier sont encadrés par le ministre de la Guerre qui les organise rationnellement : durée, types de permissions et natures des opérations sont définis très clairement par de nombreux textes. Les soldats permissionnaires travaillent alors individuellement et/ou en « équipes agricoles ». Dans le premier cas, ils gèrent comme ils l'entendent leur permission, souvent pour leur propre exploitation ou celles de la famille ; dans le second, ils se regroupent pour travailler les terres sans ouvriers ni travailleurs. Généralement d'une durée de quinze jours³⁴, elles peuvent être étendues, pour les tonneliers par exemple qui disposent d'un mois de permission. Dans les Basses-Pyrénées, en 1916, les permissions pour les vendanges, dont « la récolte représente un des éléments importants de la richesse nationale » courent du 20 septembre au 20 octobre. Par ailleurs, les viticulteurs, pour la période des vendanges pourront obtenir le prêt d'animaux de trait (chevaux ou mulets)³⁵.

Si l'armée rechigne à laisser à disposition ses soldats, c'est qu'elle considère que d'autres peuvent travailler à leur place à l'arrière. C'est le cas par exemple des ouvriers étrangers³⁶, mais dont il ne nous a pas été permis de retrouver la trace dans la viticulture béarnaise, au contraire d'autres territoires plus ou moins éloignés (Bordelais ou Languedoc), bien que la présence de main d'œuvre espagnole soit rappelée par certains textes officiels. En revanche, l'utilisation des prisonniers de guerre est, elle, attestée. Dès le début du conflit, l'emploi des prisonniers de guerre est envisagé, pour « des travaux publics ou d'intérêt public, notamment l'entretien ou la construction des chemins vicinaux, routes, etc. ³⁷ ». À Pau, on projette, en lien avec les services du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Guerre et l'autorité militaire, d'encaserner 1.500 hommes à proximité du terrain d'aviation. Si dans un premier temps, on ne prévoit pas d'ouvriers agricoles à proprement parler, il est significatif de relever que dans un document datant de septembre 1914 et faisant état des professions des prisonniers allemands, on retrouve 34 « agriculteurs, jardiniers » et un « vigneron » dont la présence est signalée par une croix, marquant le souhait des services préfectoraux de bénéficier en priorité de leurs compétences³⁸. Dès 1915, en raison de l'« urgence » créée par « la pénurie de main-d'œuvre nationale », une circulaire du ministre de la Guerre enjoint les généraux commandant les régions à assigner, sous les « demandes pressantes de l'agriculture », tous les prisonniers de guerre, dans la mesure du possible, aux travaux agricoles³⁹. Ces hommes qui travaillent par groupe de vingt doivent travailler isolés des populations locales, et, « dans les départements où la culture de la vigne présente une certaine importance », ils sont associés à des permissionnaires agricoles, avec qui ils forment des « équipes mixtes »⁴⁰. Dans les Basses-Pyrénées, on se satisfait de ce système comme le relève le préfet au ministre dans une note en octobre 1917, indiquant que les employeurs agricoles sont « très satisfaits de cette main-d'œuvre indispensable [...] d'agriculteur de profession ». D'ailleurs, cette note vient pour réclamer le retour des contingents qui avaient été alloués pendant la période des vendanges, mais qui viennent d'être retirés par les

³⁴ Cela varie en réalité. Elles sont, de droit, de 20 jours pour les territoriaux. Mais pour les autres soldats, elles dépendent des circonstances et des états-majors. De manière générale, elles tournent autour de 20 jours.

³⁵ *JORF*, Circulaire relative aux permissions à accorder aux viticulteurs mobilisés à l'occasion des vendanges, 13/08/1916, p. 7368. En 1917, à son maximum, le nombre de permissions et équipes agricoles s'élève à 100.000 pour l'ensemble territoire.

³⁶ Voir à ce sujet Laurent Dornel, *Les étrangers dans la Grande Guerre*, Paris, La documentation française, 2014.

³⁷ ADPA : 1 M 114. Fonds du préfet, Administration générale du département, Lettre du préfet au ministre de l'intérieur, 21/08/1914.

³⁸ *Idem*, « État numérique par professions des prisonniers allemands », 29/09/1914.

³⁹ Circulaire n° 7200/6/10 du ministère de la Guerre, 06/05/1915.

⁴⁰ *JORF*, *op. cit.*, 13/08/1916, p. 7368.

autorités⁴¹. Il faut dire que ces moyens de substitution sont nécessaires dans une filière particulièrement soumise, sur le long terme, aux effets multiples du conflit.

3. Les effets à long terme du conflit (1915-1921)

Nous avons relevé combien les populations locales avaient dans un premier temps réussi à pallier l'absence des hommes pour assumer une récolte abondante en 1914. Malheureusement pour les familles agricoles, en dépit des mesures prises par les autorités civiles et militaires pour tenter de remédier au déficit de main-d'œuvre, la situation devient dramatique dès 1915 et, début 1916, le préfet exhorte le ministre de l'Intérieur à trouver une solution pour permettre à son département de résoudre le « problème de la culture de la terre » qui subsiste en dépit d'efforts dont « les résultats auxquels ils sont parvenus sont notoirement insuffisants »⁴². Pour le vignoble local, le constat est peut-être encore plus critique car la vigne béarnaise – peut-être plus encore qu'ailleurs en raison de son intégration dans un système d'exploitation en polyculture – souffre d'une crise profonde comme en témoigne en 1917 le rapport sur la situation de l'économie dans les Basses-Pyrénées :

La guerre et la diminution de la main-d'œuvre [masculine comme spécifié ailleurs dans le texte] qu'elle entraîne font négliger de plus en plus la culture de la vigne qui demande trop de soins et ne donne pas toujours, en définitive, un produit suffisamment rémunérateur.⁴³

Ce constat inquiétant est confirmé par une note anonyme en 1918, évoquant la situation au printemps :

Sur les coteaux orientés la vigne pousse et les premiers traitements sont proches, et les vigneron consternés, au souvenir de l'an dernier, voient de nouveau leurs vignes très malades envahies déjà par les roots et mildiou, et feront les sulfatages et soufrages quand tout sera compromis ou perdu⁴⁴.

Il faut dire qu'outre le manque de main-d'œuvre pour une culture à laquelle il faut porter une attention constante tout au long de l'année, les produits pour entretenir et « soigner » les vignes font cruellement défaut. En effet, la priorité étant accordée aux industries de guerre, certains produits deviennent la priorité de l'armée et des usines qui y sont rattachées. C'est le cas du sulfate de cuivre et du soufre, essentiel aux traitements contre les maladies qui frappent la vigne depuis les années 1850. Or, comme en témoigne la correspondance préfectorale, les vignes souffrent cruellement de cette pénurie, renforcée par les difficultés d'acheminement des produits en raison de la crise des transports ferrés⁴⁵. D'autres effets, induits par la guerre limitent les possibilités d'exploiter au maximum les propriétés : difficultés à réparer et renouveler l'outillage, hausse

⁴¹ ADPA : 1 M 114. *Fonds cit.*, Note du préfet, 11/10/1917.

⁴² ADPA : 1M 159. *Fonds cit.*, Lettre du préfet, 09/02/1916.

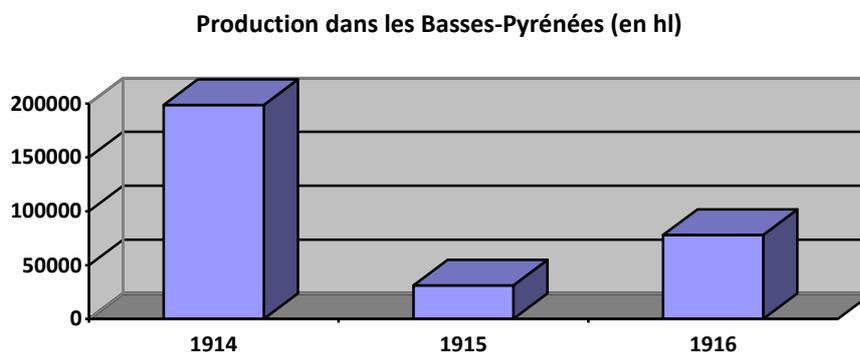
⁴³ *Enquête 1917*, p. 345-346.

⁴⁴ ADPA : 1 M 164. Fonds de la préfecture, Administration générale du département, Sulfate de cuivre, note non datée et sans origine, probablement printemps 1918.

⁴⁵ Michel Augé-Laribé, *L'agriculture pendant la guerre*, Paris, PUF, 1925, p. 113.

considérable des salaires agricoles (+ 80 % en 1916 par rapport à 1914⁴⁶), manque d'essence ou de fourrage, etc.

Dès lors, il n'est donc pas surprenant de voir la production s'effondrer en 1915 comme l'indique le graphique ci-dessous :



Entre les campagnes de 1914 et 1915, la production chute de plus de 84 % et si, grâce aux efforts combinés des populations, du préfet et des autorités nationales, la production augmente entre 1915 et 1916 (+ 149 %), on est encore très loin de la production de 1914 (-39 %)⁴⁷. À l'échelle de l'arrondissement de Pau, ces chiffres sont encore plus significatifs car ils révèlent essentiellement une forte crise du rendement. Ainsi, entre 1914 et 1917, si la production chute de 54 %, passant de 59.900 hl à 27.300 hl, la surface cultivée recule de 23,5 % seulement (de 3.410 ha à 2.610 ha)⁴⁸. On passe ainsi d'un rendement s'élevant à 17,6 hl/ha en 1914 à 10,5 hl/ha en 1917, soit une diminution de près de 40 %, légèrement supérieure à la diminution du rendement à l'échelon national (36 %), ce qui est somme toute logique pour un arrondissement où la vigne est très largement représentée. À l'échelle du département pour lequel la coloration viticole est nettement moins marquée, la diminution du rendement est bien plus forte. Entre 1914 et 1915 par exemple, alors que le rendement national s'effondre de 66 %, celui des Basses-Pyrénées dépasse les 84 %. Dans une région dans laquelle la viticulture n'est pas une priorité, la vigne est la première des cultures abandonnées car coûteuse en bras, en temps et en investissement. Dans les faits, on s'y remet rapidement car la pénurie a pour conséquence une hausse vertigineuse des cours et donc une exploitation plus rémunératrice : entre 1914 et 1916, la valeur annuelle de la production de vin double ; elle est multipliée par 4,6 en 1918⁴⁹.

Cette situation n'est pas sans créer de nombreuses tensions. On l'a vu, elles existent, comme partout en France, entre les autorités locales et les autorités nationales, essentiellement car le préfet est soumis à une double pression : celle de ses administrés, qui lui font parvenir doléances, requêtes et récriminations ; celles des pouvoirs publics qui l'inondent d'injonctions, circulaires et autres demandes de renseignements. Le préfet, dans ce contexte, est le bon garant de l'ordre dans le

⁴⁶ *Ibid.*, p. 85-86.

⁴⁷ Chiffres tirés de *l'Enquête 1917*.

⁴⁸ ADPA : 7 M 81. *Fonds cit.*, Déclarations de récoltes, 1917.

⁴⁹ M. Augé-Laribé, *op. cit.*, p. 244-245.

département. Dans cette optique, il se justifie en 1916 de sa décision d'avoir taxé le sulfate de cuivre : en effet, « certains commerçants étaient signalés comme pratiquant sur cette marchandise une spéculation intolérable, pour ne pas dire mieux, au détriment de nos viticulteurs »⁵⁰. Il faut dire que la situation est délicate car si la gestion de la répartition en sulfate de cuivre est sous-traitée, sous le contrôle des autorités préfectorales, par le Syndicat des agriculteurs des Basses-Pyrénées, elle entraîne des mécontentements. Plusieurs viticulteurs se sentent ainsi lésés par le système en œuvre et dénoncent le favoritisme dont bénéficient certains agriculteurs. Par ailleurs, à compter de la fin de l'année 1915, les vins bas-pyrénéens sont frappés par les réquisitions qui touchent l'ensemble des vins de consommation courante⁵¹ : propriétaires et négociants doivent réserver un quart de leur production au marché militaire (5.430 hl pour l'année 1916 dans les Basses-Pyrénées)⁵².

Fort logiquement, l'approvisionnement en vin pose également problème. Le département, avant-guerre, ne produisait pas suffisamment de vin pour satisfaire la consommation locale, mais une large partie de la production y était toutefois destinée, soit par le biais de l'autoconsommation, soit par les circuits de distribution locaux. Mais la pénurie entraînée par la guerre réduit ce courant commercial et les populations ne manquent pas de se plaindre à la fois de la hausse fulgurante des prix et du manque de marchandise. Ainsi, en septembre 1917, le préfet des Basses-Pyrénées écrit, par un télégramme officiel à Louis Barthou, alors ministre d'État et président du conseil général⁵³. Il s'y plaint de l'interdiction temporaire faite aux négociants locaux de s'approvisionner directement en vins étrangers (espagnols principalement), alors que « la pénurie de vin s'accroissant, [elle] sera complète [dans un] très bref délais ». Ici, l'irruption de la guerre met en lumière le dérèglement d'un secteur connexe – et vital – de la filière viticole béarnaise, celui du commerce. Celui-ci est particulièrement gêné par la situation de guerre, en raison de la mobilisation de ses membres et employés, des difficultés de transport, de la baisse de la production, mais aussi des réglementations de plus en plus strictes imposées par l'État. Si les bénéfices qu'il réalise pendant la guerre grâce à l'appel d'air provoqué par la demande militaire⁵⁴ et la hausse des prix à l'arrière lui sont profitables⁵⁵, la chute du nombre de maisons de négoce pendant le conflit dans les Basses-Pyrénées illustre réellement ces difficultés. De fait, entre 1906 et 1916, on passe de 160 maisons à 129 dans le département, alors que dans le même temps, le nombre de débits est lui multiplié par 2,4⁵⁶.

⁵⁰ ADPA : 1 M 164. Fonds du préfet, Administration générale du département, Produits nécessaires à l'agriculture, Note du préfet à M. Mondet, 07/08/1916.

⁵¹ Archives du Sénat, 69 S 119. Rapport fait à la commission de l'armée sur le ravitaillement des armées en vin par M. André Lebert [désormais *Rapport Lebert*], nov. 1916

⁵² Cf. le Rapport Lebert, p. 11. Ce montant est une prévision et se base sur les chiffres donnés pour l'année 1915 par la direction générale des contributions indirectes (31.650 hl). Le chiffre de 5.430 hl représente le quart des vins concernés par les réquisitions, certains en étant écartés (notamment ceux dont les propriétaires ne récoltent pas plus de 10 hl, plancher relevé à 30 hl au cours de l'année 1916). Le quota s'élèvera à un tiers en 1917 (avec comme plancher 15 hl par producteur).

⁵³ ADPA : 1 M 164. *Fonds cit.*, Approvisionnement, Vin, Télégramme du 13/09/1917.

⁵⁴ 3 millions de soldats reçoivent tous les jours 50 cl minimum de vin.

⁵⁵ Bien qu'ils soient taxés dès 1916 sur ces « super bénéfiques » par la loi du 1^{er} juillet sur les bénéfices extraordinaires de guerre.

⁵⁶ *Enquête 1917*, p. 338.

Ces difficultés expliquent que, dès 1914, le gouvernement réfléchisse aux mesures visant à améliorer les conditions de reprise de la vie économique⁵⁷. En 1915, une commission, chapeautée par le préfet, est chargée d'étudier les questions relatives au maintien du travail national et d'envisager « la reprise des affaires à la fin des hostilités »⁵⁸. À cet égard, l'année 1916 est un véritable tournant. Dans chaque département se mettent en place des sous-comités consultatifs d'action économique⁵⁹ dont l'objectif est de mesurer les perturbations liées au conflit et de proposer des mécanismes pour y remédier. Le vin et la vigne présentés, comme une des richesses de l'économie nationale, font donc naturellement l'objet d'une attention toute particulière, tant en termes de production que d'écoulement. Ainsi, en février 1916, il est prévu, suite à un décret ministériel d'instituer des comités d'action agricole dans chaque commune rurale du département⁶⁰, ce dont se félicite le préfet⁶¹. En l'état actuel des recherches, leur périmètre d'action est difficilement mesurable, mais cette décision révèle un souci constant et continu d'assurer au mieux les moyens d'exploitation des propriétés agricoles et la commercialisation des productions : enquêtes statistiques, placement de la main-d'œuvre, diffusion des informations, etc. Les investigations qui sont menées au cours des années 1916-1917 donnent lieu à des recueils synthétiques dans chaque département, proposant une étude circonstanciée de l'activité économique et des pistes de développement pour sortir de la crise. En ce qui concerne le domaine viticole, l'enquête pour les Basses-Pyrénées (publiée en 1918 avec celle sur les Hautes-Pyrénées) propose différentes pistes de réflexion pour améliorer la filière et envisager une sortie de guerre profitable : développer la culture dans certaines parties du département, rationaliser les circuits de distribution par une « organisation pour la vente des vins authentiques de Jurançon et de Vic-Bilh » et surtout encourager un changement dans les « coutumes et méthodes surannées » des vigneron bérnais qui pourraient s'appuyer comme dans d'autres régions sur « la science agricole » afin de leur rendre « leur qualité d'antan »⁶².

C'est là un programme vaste et ambitieux qui se heurte, encore en 1918, aux conditions de la guerre, mais qui va trouver un écho dès 1919. En effet, à la suite de la loi de 1911 sur les délimitations viticoles, le gouvernement fait voter une nouvelle loi sur les appellations d'origine⁶³. Le but est d'assurer « aussi rigoureusement que possible » la protection des appellations et donc des vins avec une réputation ancienne, tels ceux du Vic-Bilh et de Jurançon. C'est un tournant fondamental que ne manquent pas d'investir les producteurs locaux, regroupés quelques années plus tard dans un Syndicat départemental de la reconstitution des vignobles dont l'objectif est de « maintenir la qualité et la juste réputation des vins du Béarn et de les faire connaître pour en propager la vente⁶⁴. »

Conclusion

En 1920, la vie reprend doucement son cours dans une France dévastée, à tous points de vue, par le conflit. Le vignoble bas-pyrénéens cherche un second souffle et retrouve une activité timide. La

⁵⁷ ADPA : 1 M 159. *Fonds cit.*, Lettre d'Henri Menjou au préfet, 27/08/1914

⁵⁸ *Ibid*, PV de la Commission, sans date.

⁵⁹ Circulaire du 25 décembre 1915. Ils sont placés sous l'égide des comités consultatifs d'action économique régionaux (un par région militaire) constitués eux par décret le 31 octobre 1915.

⁶⁰ *JORF*, Décret constituant un comité d'action agricole dans chaque commune rurale et des comités cantonaux d'organisation agricole du 2 février 1916, 03/02/1916, p. 967

⁶¹ ADPA : 1 M 159. *Fonds cit.*, Lettres du préfet, 09/02/1916 et 05/01/1917.

⁶² *Enquête 1917*, p. 339.

⁶³ *JORF*, Loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine, 08/05/1919, p. 4726.

⁶⁴ ADPA : 7 M 82. Agriculture, eaux et forêts, Crises viticoles (1924-1930), Statuts du Syndicat, Titre III, art. 9.

campagne de cette année-là se traduit par une croissance de la production, mais on est encore très loin des moyennes d'avant-guerre. Elle se solde par une récolte avoisinant 104.000 hl soit la moitié de 1912 ou 1914, tandis que les surfaces de production n'ont augmenté que de 5 % entre 1916 et 1920 où elles ne représentent que 64 % de celles de 1914.

Mais la dynamique est nouvelle. Incités par une législation encourageant désormais les appellations d'origine, sur un marché à nouveau porteur et s'appuyant sur une réputation ancestrale, les vignerons du Béarn vont désormais investir de nouvelles stratégies, bien plus valorisantes et rémunératrices, articulées autour de la qualité. Elles ne seront pas sans anicroches ni heurts, comme en témoignent les difficultés des années 1920 et 1930⁶⁵, mais elles revaloriseront la place de la production béarnaise dans la hiérarchie des vins français afin de retrouver le lustre d'antan et l'estime qui nimbait les vins du Béarn aux XVII^e et XVIII^e siècles.

⁶⁵ *Ibid.*, Lettre de la Confédération des vignerons du Sud-Ouest au préfet des Basses-Pyrénées, 08/03/1925.